

 <b>COMMUNE DE ROBION</b> Arrondissement d'APT	<b>DE 2024-046</b>  <b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROBION</b>  <b>SÉANCE du 12 septembre 2024</b>
---	---

L'an deux mil vingt-quatre et le douze septembre à dix-huit heures trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué le 5 septembre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick SINTES, Maire.

**Présents** : Guy HOAREAU, Danielle MARROU, Marc VALERO, Monique JOANNY, Laurent MARIANELLI, Marie-José SCHREIDER, Gwénaél LOUAISEL, Odile MOUGEOT, Michel NOUVEAU, Marie-José MONFRIN, Bernard BOUDOIRE, Syndie FABRE, Olivia HILAIRE, Franck STARON, Christine NALLET, Séverine BERGERET, Noël STEBE, Samuel PAGNETTI, Jean-Noël JAUBERT

**Absents excusés** : Marylise GEORGEN, Jean-Claude VASSOUT, Alain LARGERON, Florian MOLLIEUX, Jean-Yves RICHAUD, Brigitte MONTET, Norbert GUILLARME

**Pouvoirs de** : Marylise GEORGEN à Laurent MARIANELLI, Alain LARGERON à Michel NOUVEAU, Florian MOLLIEUX à Monique JOANNY, Jean-Yves RICHAUD à Christine NALLET, Brigitte MONTET à Marie-José MONFRIN, Norbert GUILLARME à Séverine BERGERET

**Secrétaire de séance** : Monique JOANNY

## 7.8 - Fonds de concours 2024

### Monsieur Guy HOAREAU, adjoint, expose :

Par délibération du 28 mars 2024, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a décidé de verser à la commune de Robion :

- un fonds de concours en investissement à hauteur de 128 801.04 € pour la réalisation d'équipements communaux ;

Afin de compléter la convention, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse demande de définir les programmes d'investissement.

Il vous est proposé :

- d'approuver les opérations suivantes :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2024
Fonds de concours d'investissement			
<i>Cheminement doux Plan de Robion – Avenue de la Gare</i>	55 700 HT	30%	16 710 €
<i>Travaux de voirie chemin des Escoubiho et la Tour de Sabran</i>	54 000 € HT	50%	27 000 €
<i>Travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école</i>	10 000 € HT	50 %	5 000 €
<i>Travaux de voirie Les Florianes</i>	59 000 € HT	50 %	29 500 €
<i>Travaux bâtiments futur centre intergénérationnel</i>	27 000 € HT	50 %	13 500 €
<i>Travaux de voirie – Chemin Reynard</i>	74 182.08 € HT	50 %	37 091.04 €
<b>TOTAL</b>	<b>279 882.08€ HT</b>	<b>46 %</b>	<b>128 801.04 €</b>

- De solliciter une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;
- De solliciter la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

### Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité (20 présents + 6 pouvoirs)

- **Approuve** les opérations suivantes sachant que le montant total subventionnable est de 284 322,08 € et que la subvention de LMV pour 2024 est de 128 801,04 € :

Désignation des réalisations / opérations subventionnées par LMV	Dépense subventionnée HT	Taux en %	FDC LMV 2024
Fonds de concours d'investissement			
<i>Cheminement doux Plan de Robion – Avenue de la Gare</i>	55 700 HT	30%	16 710 €
<i>Travaux de voirie chemin des Escoubiho et la Tour de Sabran</i>	54 000 € HT	50%	27 000 €
<i>Travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école</i>	10 000 € HT	50 %	5 000 €
<i>Travaux de voirie Les Florianes</i>	59 000 € HT	50 %	29 500 €
<i>Travaux bâtiments futur centre intergénérationnel</i>	27 000 € HT	50 %	13 500 €
<i>Travaux de voirie – Chemin Reynard</i>	74 182.08 € HT	50 %	37 091.04 €
<b>TOTAL</b>	<b>279 882.08€ HT</b>	<b>46 %</b>	<b>128 801.04 €</b>

**Sollicite** une dérogation pour le commencement des travaux permettant d'entreprendre l'exécution des programmes précités et pour l'achat de matériels bénéficiant des fonds de concours avant signature de la convention et la réception de l'arrêté attributif de subvention ;

**Sollicite** la possibilité de demander, par avenant, l'ajustement du plan de financement sachant que les coûts mentionnés ci-dessus sont prévisionnels ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou le 1<sup>er</sup> adjoint à effectuer toutes les démarches et à signer la convention fixant les modalités et conditions de versement des fonds de concours ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20240913-DE\_2024\_046-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2024

Pour extrait certifié conforme,  
ROBION, le 13 septembre 2024  
Le Maire,  
Patrick SINTES

La secrétaire de séance  
Monique JOANNY

